



On a verser deux fois un salaire

Par **ephemere**, le **12/06/2008 à 14:44**

Bonjour a tous
Voila nous sommes un peu perdu car mon amis a reçu deux fois un salaire de son ex employeur.
Il a effectué son dernier jour de travail pour cette boîte le 30/05.
Je les ait appeler plusieurs fois pour pouvoir avoir son salaire avec ses cp
net surprise le 11/06 on recoit les papiers (solde de tout compte bulletin de paie attestation travail ect et un cheque).
Je precise qu il n a jamais signer de contrat de travail et ca faisait un an et demi qu il bosser pour eux.
Je vais mettre ce cheque en banque et j appelle pour confirmer le depot du cheque et on me dis que la veille le 10/06 un virement de 3070 euros a ete fait sur son compte.
Il lui on verser deux fois son salaire et ses cp.
Que devons nous faire?
On va les mettre de cote au cas ou, mais si je ne veut pas les rembourser suis je en droit car apres tout l erreur vient d eux.
Le cheque etait date du 05/06 et le virement fait le 10/06.
Merci de nous eclairer car on patauge un peu , beaucoup.

Par **Jurigaby**, le **12/06/2008 à 14:46**

Bonjour.
Ce sujet avait déjà été traité sur le forum et un certains nombres de personnes avaient dit de grosse bêtises.. En l'état actuel du droit, s'ils vous demandent de leur rendre l'argent (et ils ont 30 ans pour le faire...), vous avez l'obligation de le leur rendre sur le fondement de l'action en répétition de l'indu. Ceci étant, rien ne vous oblige à leur dire que vous avez touché deux fois la somme.

Par **ephemere**, le **12/06/2008 à 15:10**

merci pour cette reponse rapide.
De toute facon je ne leur dirais pas mais s il nous envoie un
recommander je suis en droit de pas aller les chercher donc il ne pourrons rien?

Par **Jurigaby**, le **12/06/2008** à **15:13**

Bonjour.
Si vous n'allez pas chercher le recommandé, vous êtes réputé en avoir pris
connaissance...